

ORDONNANCES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 avril 2020, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 13) déterminant les conditions de délivrance et la forme des permis de stationnement réservé, aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser des travaux de démolition et de réfection à l'école secondaire Saint-Henri, de 19 h à 23 h, du 15 avril au 31 décembre 2020.

Montréal, le 15 avril 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude